

Commune de DAUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES DU DOMAINE DE SAINT SALVY AINSI QUE DE L'IMPASSE DES CYCLAMENS

Commune de Daux

Par arrêté n° D019/2021 en date du 10 mars 2021.

Le Maire de Daux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de transfert d'office dans le domaine public communal des voies du Domaine de Saint Salvy ainsi que de l'Impasse des Cyclamens.

A cet effet,

Mr Christian BARTHOLOMOT est désigné pour conduire cette enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier mis à l'enquête sera déposé à la Mairie de DAUX, pendant 15 jours du **2 avril 2021 à 9h00** au **16 avril 2021 à 17h00**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours suivants à la Mairie de DAUX :

- Vendredi 2 avril de 9 h à 12 h
- Vendredi 16 avril de 14 h à 17 h

Le dossier d'enquête, ainsi que ses documents annexes, pourront être consultés par le public pendant la durée de l'enquête à la Mairie de DAUX ainsi que sur le site internet de la Commune de DAUX (mairie-daux.fr) dans la rubrique « Urbanisme ».

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations :

- Sur le registre d'enquête disponible en Mairie
- Par courrier adressé à Mr le Commissaire Enquêteur – MAIRIE DE DAUX – 2 Place de la Mairie – 31700 DAUX.
- Par internet à l'adresse courriel : mairie-daux@orange.fr

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra par délibération approuver ou non le projet de classement.

Le Maire,